



## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2012

Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

Délibération N°

Date de convocation : 30 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 12 décembre 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Villers-Outréaux, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (55 titulaires et 4 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Bévillets  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Cailion-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caulley  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy-en-Cis  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN  
Dominique BEAUDUIN  
Marie-Chantal TRANCHANT  
Marcel WAXIN  
Jean-Félix MACAREZ  
Gérard DEVAUX  
Lionel BASIN  
Jacques OLIVIER  
Paul SOUPLY  
Michel LEDUC  
Gérard LENOBLE  
Jacques LESNE  
Didier MARECHALLE  
Thierry WALEMME  
Philippe DUCROUX  
LILIANE ADAM  
Gérard BEZIN  
Didier BONIFACE  
Gérard BOURY  
Guy BRICOUT

Maryline GODIN  
Jean-Pierre MAILLARD  
Christiane MARANDE  
Anne-Sophie MERY-DUEZ  
Bernard POULAIN  
Lilianne RICHOMME  
Sandrine TRIoux  
Serge WARWICK  
Alain GOETGHELUCK  
Jean-Marc RAMETTE(S)  
Gilles PELLETIER  
Bernard PLET  
Bertrand LEFEBVRE  
Jean-Louis CAUDRELIER  
Bernard LECOLIER  
Charles BLANGIS  
Sylvie DECRESSIONIERE  
Michaëlle LEGRAND  
Bruno MANNEL  
Cécile MERCIER

Joseph MODARELLI  
Serge SIMEON  
Marc DUFRENNE  
Louis COQUELLE(S)  
Edith MENTION(S)  
Michel HENNEQUART  
Robert CHATELAIN(S)  
Francis GOURAUD  
Jacky DUMINY  
Daniel BLAIRON  
Augustine NOIRMAIN  
Jean-Pierre RICHEZ  
Daniel CATTIAUX  
Jean-François DEFAUX(S)  
Henri QUONIOU  
Jean-Marc DOSIERE  
Jean-Paul CAILLIEZ  
Marie-Hélène DUEZ  
Daniel FIEVET

Membres excusés (10) : Hubert DEJARDIN, Jean-Michel COUTURIER, Peggy SZOPA, Alain RIQUET, Bernard VERMEIL, Pierre LAUDE, Jacques LERICHE, Véronique NICHAISE, Stéphane JUMEAUX, André-Marie FORRIERE

Membres absents (8) : Dominique LAMOURET, Agnès BERANGER, Jean WEEXSTEEN, Serge LEULIETTE, Isabelle PIERARD, Michèle BRULANT, Pascal COQUELLE, Hubert LEFEVRE

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

Arrivée de Monsieur Robert CHATELAIN à 18h40

**LEVÉE D'OPTION DE CREDIT-BAIL AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS  
BAUDCHON A CLARY**

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la signature, le 16 juin 1999, d'un crédit-bail entre la Communauté de Communes Espace Sud Cambrésis et la société BAUDCHON sise à Clary,

Considérant que ce crédit-bail est arrivé à expiration le 31 juillet 2011,

Considérant qu'il convient de lever l'option, comme initialement prévu au bail, pour un montant de 0,15 €,

Considérant que la durée initiale du crédit-bail étant expirée, la vente de l'immeuble ne doit pas donner lieu à régularisation de TVA,

Après en avoir délibéré,

Approuve la levée d'option au profit des établissements BAUDCHON du crédit-bail signé le 16 juin 1999.

Fixe le prix de la levée d'option à 0,15 €.

Précise que cette levée d'option ne donnera pas lieu à régularisation de TVA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 13 décembre 2012 et de la publication  
Le 13 décembre 2012

Pour expédition conforme  
Caudry, le 13 décembre 2012

Vu,

Le Président  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Le Président  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

Gérard DEVAUX

Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

**IMPORTANT**

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.